Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023 Publié le 08/02/3023



Saint TH ID: 077-217704386-20230206-ARRETE_2023_047-AR

MAIRIE DE

SAINT THIBAULT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42 Fax : 01 64 02 80 58

N°2023-047

ARRETE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DE L'EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE A PARTIR DU 09 FEVRIER 2023 POUR UNE DUREE INDETERMINEE

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAULT DES VIGNES.

Vu les articlesL2212-1, L.2212-2 et L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les pouvoirs de police du Maire.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'intérêt général,

Considérant que l'état de la nef de l'église Saint Jean Baptiste constitue un péril pour la sécurité des occupants,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église Saint Jean Baptiste,

ARRETE

Article 1er : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'Eglise Saint Jean Baptiste est provisoirement interdit au public, à compter du 09 février 2023 et ce pour une durée indéterminée.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux de réfection et de mise en sécurité et une autorisation sera délivrée par arrêté municipal.

Article 3 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de l'église et transmis à la paroisse qui se chargera d'informer l'équipe paroissiale.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le maire.

Sinclair VOURIOT